

UTILISATION DU SOL

ZONE A BATIR
 ZONES SPECIALES

RESSOURCES DU SOUS-SOL

ZONE "B" DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES LEGALISEES

MOBILITE

ROUTE DE LIANSON
 ROUTE COLLECTRICE
 ROUTE DE DESSERTE
 ACCES (AUX SECTEURS NON-CONSTRUITS)
 CARREFOUR
 STATIONNEMENT PUBLIC
 ZONE DE RENCONTRE
 ZONE 30 KMH
 SECTEUR A MODERER
 ARRÊT DE BUS

Mobilité douce

CHEMIN PIETONNIER / TROTTOIR
 STATIONNEMENT CYCLES

Itinéraires touristiques

CHEMIN DE RANDONNEE PEDESTRE
 ITINERAIRE DE CYCLOTOURISME BALISE
 PARCOURS VTT

SITES ET PAYSAGE

PERIMETRE DE PROTECTION DE LA NATURE
 BIOTOPE SURFACIQUE / PONCTUEL
 CORRIDOR A FAUNE D'IMPORTANCE LOCALE
 POINT DE CONFLIT ENTRE BATRACIENS ET TRAFIC ROUTIER

SITES ET PAYSAGE (suite)

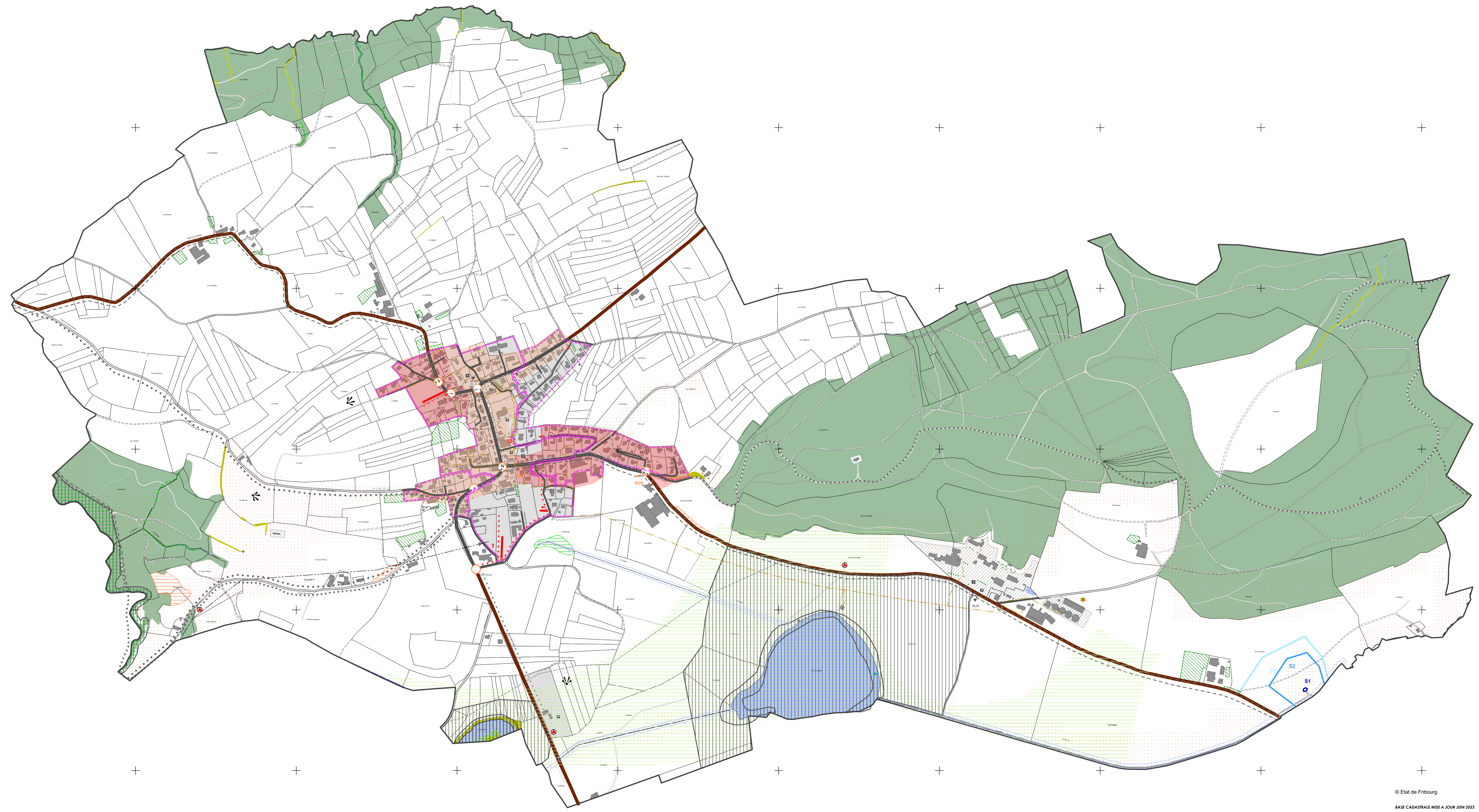
SITE PROPRIE A LA SALAMANDRE TACHETEE
 SITE PROPRIE AUX REPTILES
 POINT DE VUE CARACTERISTIQUE
 PROJET DE REVITALISATION DE COURS D'EAU
 ARBRE - Boissements hors-forêt
 VERGER - Boissements hors-forêt
 HAIE / SURFACE BOISEE - Boissements hors-forêt (en zone à bâtir)
 HAIE / SURFACE BOISEE - Boissements hors-forêt hors zone à bâtir
 AIRE FORESTIERE

ENERGIE

LIGNE ELECTRIQUE
 CENTRALE DE PRODUCTION DE CHALEUR
 RESEAU DE CHAUFFAGE A DISTANCE
 PERIMETRE DE RACCORDEMENT OBLIGATOIRE AU CAD
 EXTENSION POTENTIELLE DU RESEAU CAD (à étudier)

INFORMATIONS INDICATIVES

COURS D'EAU A CIEL OUVERT ET ETENDE D'EAU
 PERIMETRE COMMUNAL



Mise en consultation publique par publication dans la feuille officielle (FO) n° 37, du 15 septembre 2023

Adopté par le Conseil communal de la commune de Prez, le

Le Syndic : L'administratrice communale :

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur :